



Demandes de bourse et de logement, c'est le moment !

Avant le 31 mai 2016, les étudiants et futurs bacheliers doivent faire leurs demandes de bourse sur critères sociaux et de logement en résidence universitaire pour la prochaine année universitaire.

Plus que quelques jours pour constituer un Dossier Social Etudiant sur www.etudiant.gouv.fr !

→ Pourquoi faire une demande de bourse et de logement au Crous ?

Pour faciliter l'accès aux études supérieures des jeunes et améliorer leur condition de vie et de travail, le Crous propose des logements à tarif social en résidences universitaires et gère les bourses sur critères sociaux des Ministères de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de la Culture et de la Communication, de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et des Forêts.

Le Crous de Lyon accompagne plus de 44 700 étudiants boursiers et gère 37 résidences universitaires proposant 8824 places à la rentrée 2016, de la chambre au T7 en colocation.

→ Comment faire une demande de bourse et de logement au Crous ?

Les demandes de bourse et de logement, à renouveler chaque année, se font uniquement sur Internet, www.etudiant.gouv.fr, impérativement avant le 31 mai 2016 pour les études suivies en 2016-2017.

→ Comment savoir si on peut obtenir une bourse sur critères sociaux ?

Un simulateur de calcul en ligne sur www.crous-lyon.fr et www.etudiant.gouv.fr permet de calculer simplement et immédiatement le montant de la bourse à laquelle le futur étudiant peut prétendre.

L'étude des demandes se fait en fonction des revenus 2014 des parents (déclaration d'impôts 2015), du nombre de frères et sœurs à charge des parents et de la distance qui sépare le domicile familial du lieu d'étude.

- LOGEMENT
- RESTAURATION
- BOURSES
- EMPLOI
- CULTURE
- INTERNATIONAL



→ Pourquoi faire sa demande de bourse et de logement avant le 31 mai ?

Chaque année plus de 60 000 demandes de bourse et de logement sont constituées et traitées par le Crous de Lyon.

Un dossier rendu complet avant le 31 mai permet à l'étudiant d'avoir une **réponse à sa demande de logement début juillet**, de recevoir sa notification conditionnelle de bourse avant son inscription définitive dans son établissement.

Cela lui permettra de **ne pas avoir à avancer les frais d'inscription, et de percevoir son 1^{er} versement de bourse en septembre** pour le début de ses études.

Une bourse, un logement ?



faites votre demande sur etudiant.gouv.fr | 15 janvier > 31 mai 2016

- LOGEMENT
- RESTAURATION
- BOURSES
- EMPLOI
- CULTURE
- INTERNATIONAL

Contact Presse : Aurélie Brousse

Chargée de Communication Crous Lyon
communication@crous-lyon.fr // 06.34.01.46.09

www.crous-lyon.fr